

L'assainissement

en Pays Royannais



Le réseau, les équipements

Le réseau et les équipements de l'assainissement

Les chiffres clés

- > 872 km de canalisations.
- > 308 postes de refoulement
- > Plus de 90 % des habitations raccordées au réseau d'assainissement
- > 63 100 abonnés au réseau d'assainissement.
- > Capacité épuratoire des équipements : 270 375 EH.
- A terme 322 375 EH avec la STEP des Mathes

Système d'assainissement : démarche qualité en partenariat avec la CER. Certification AFAQ AFNOR : ISO 14001.

L'accroissement de la population, l'été, impose un surdimensionnement des équipements (certains sont mis en sommeil l'hiver) et l'utilisation de techniques de traitement différentes selon les charges saisonnières de pollution à traiter. La sensibilité et la diversité des milieux récepteurs exigent des rendements épuratoires particulièrement performants et des normes plus strictes que celles en vigueur à l'échelle nationale.

> Le réseau de collecte

Plus de 90 % des habitations bénéficient du service d'assainissement collectif (63 100 abonnés). Le réseau est organisé en 3 systèmes d'assainissement collectif autour des principales unités d'épuration. Il est formé de 872 km de canalisations (657 km de canalisations gravitaires et 215 km de refoulement, conduites sous pression), 308 postes de refoulement.

Placé sous haute surveillance (1 poste sur 2 est télésurveillé), il fait l'objet d'une mise en sécurité stricte et évolutive : canalisations inspectées de l'intérieur par une caméra, tests de fumée permettant de détecter les branchements non conformes ou défectueux, réservoirs en béton enterrés, pour faire face, si besoin était, au débordement des postes de refoulement (exemple : bache de Pontailiac à Royan), groupes électrogènes sur les principaux postes de refoulement pour garantir l'autonomie énergétique (en cas de panne EDF). 28 dispositifs de désodorisation sont implantés sur le réseau.

> Les unités de traitement

Le dispositif de traitement est structuré autour de 3 grandes stations d'épuration (St-Palais-sur-Mer, St-Georges-de-Didonne, La Tremblade) et d'une de taille plus modeste : Cozes. Il est complété par des stations d'assainissement semi-collectif (L'Éguille-sur-Seudre, Semussac) et des stations de lagunage (Mortagne-sur-Gironde, Brie-sous-Mortagne-Touvent, Chenac-St-Seurin d'Uzet, Arces-sur-Gironde, Barzan, le Chay, Grézac, Talmont-sur-Gironde, Épargnes, Cozes).

L'assainissement individuel concerne 2 communes rurales (Floirac et St-Romain-sur-Gironde) où l'impact du tourisme est moins significatif. Avec la mise en place du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), les installations des particuliers sont contrôlées (depuis 2001 pour les installations nouvelles et en cours de vérification pour les installations existantes).



Future STEP des Mathes

- > Capacité nominale : 52 000 EH
- En construction. Mise en service : juillet 2008 (selon arrêté préfectoral).



STEP de St-Palais-sur-Mer

- > Capacité nominale : 175 000 EH
- 25 116 m³/jour, 10 306 kg D.B.O.₅/j.
- > Traitement
 - Tranches 1 et 2 : boues activées (moyenne charge) précédées d'un traitement physico-chimique l'été (130 000 EH)
 - Tranches 3 et 4 : traitement physico-chimique associé à un traitement biologique par cultures fixées (75 000 EH).
 - Désinfection par chloration dans les conduites de rejet. Évolution vers une désinfection par rayonnement ultraviolet.
- > Laboratoire d'analyses des eaux.
- > Unités de traitement et de compostage des boues.
- > Unité de traitement des matières de vidange l'hiver.
- > Unité de traitement des graisses.
- > Unité de lavage des sables et des produits de curage des réseaux.
- > 94 % des habitations de la zone raccordées au réseau d'assainissement.



STEP de La Tremblade

- > Capacité nominale : 24 000 EH
- 3 260 m³/jour, 1 565 kg D.B.O.₅/j.
- > Traitement : boues activées en aération prolongée précédées d'une décantation primaire l'été. Filtration et désinfection par chloration dans un canal de contact.
- > Unité de traitement des matières de vidanges (été) issues de l'assainissement individuel.
- > Unité de traitement des boues.
- > 96 % des habitations de la zone raccordées au réseau d'assainissement.

- Station d'épuration des eaux usées
- Station d'assainissement semi-collectif
- Station de lagunage
- Poste de refoulement
- Système d'assainissement de la STEP de La Tremblade
- Système d'assainissement de la STEP de St-Palais-sur-Mer
- Système d'assainissement de la STEP de St-Georges-de-Didonne
- Système d'assainissement individuel
- STEP en construction



STEP de St-Georges-de-Didonne

- > Capacité nominale : 64 000 EH
- 9 600 m³/jour, 3 840 kg D.B.O.₅/j.
- > Traitement : boues activées en aération prolongée précédées d'un traitement physico-chimique l'été. Filtration et désinfection par rayonnement ultraviolet.
- > Unité de dépotage des matières de vidange issues de l'assainissement individuel.
- > Unité de traitement des boues.
- > 92 % des habitations de la zone raccordées au réseau d'assainissement.



Les autres équipements

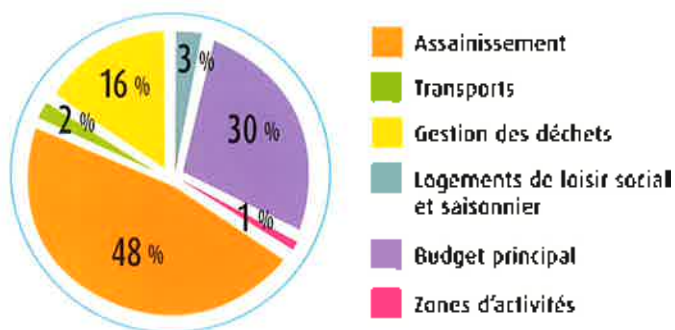
- > STEP de Cozes : 1 400 EH
- > Stations assainissement semi-collectif :
 - Semussac : 350 EH
 - L'Éguille-sur-Seudre : 25 EH
- > Stations de lagunage :
 - Mortagne-sur-Gironde : 1 500 EH
 - Brie-sous-Mortagne - Touvent : 700 EH
 - Chenac-St-Seurin d'Uzet : 600 EH
 - Arces-sur-Gironde : 500 EH
 - Barzan : 500 EH
 - Le Chay : 500 EH
 - Grézac : 500 EH
 - Talmont sur Gironde : 500 EH
 - Épargnes : 250 EH
 - Cozes : 50 EH

Plus de 5 millions de m³
sont traités et facturés
annuellement.

> Le budget de l'assainissement

Les infrastructures voulues par l'Agglomération Royan Atlantique, et nécessaires à la préservation de l'environnement et du cadre de vie, se traduisent par des efforts financiers importants.

Environ 48 millions d'euros (soit près de 48 % du budget général de la collectivité) sont consacrés à l'assainissement. 4,6 millions d'euros sont destinés, chaque année, aux travaux.



> Le schéma directeur de l'assainissement

Adopté en octobre 1997, il prévoit de :

> **décentraliser le traitement des eaux épurées à St-Palais-sur-Mer, l'été.** La station de St-Palais-sur-Mer dont le système d'assainissement (175 000 EH) est le plus important, avec entre autres l'agglomération de Royan, sera déchargée d'une part de la charge à traiter. Un nouveau site d'épuration (Les Mathes, La Palmyre) est à créer.

> **améliorer les réseaux collectifs.** Les réseaux collectifs existants devront être, en permanence, modernisés et élargis.

> **développer l'assainissement semi-collectif.** De petites unités de traitement seront mises en place dans les hameaux.

> **contrôler l'assainissement individuel.** Les installations d'assainissement individuel devront répondre aux normes en vigueur. Les collectivités doivent avoir mis en place, depuis le 31 décembre 2005, un service de contrôle (SPANC) des installations.

> **valoriser les boues issues de l'assainissement.** Les boues des stations d'épuration feront l'objet d'une valorisation agricole (traitement en vue d'un épandage). Les autres résidus de l'épuration seront traités dans des centres appropriés.

> Les acteurs de l'assainissement

> L'Agence de l'Eau Adour Garonne

Composée de représentants de l'État, d'élus locaux, d'utilisateurs, elle perçoit des redevances auprès des usagers.

Avec ces fonds, elle aide les collectivités territoriales, agriculteurs, industriels... à gérer les ressources en eau et à réduire les pollutions.

> Le Conseil Général de la Charente-Maritime

Il aide financièrement les collectivités rurales en matière d'investissements, à la fois pour l'eau potable et l'assainissement.

> L'Agglomération Royan Atlantique

Constituée de 31 communes, elle exerce une compétence en matière d'assainissement des eaux usées (collecte, transport, traitement).

Le service de l'assainissement est un service public dont la gestion a été déléguée à la Compagnie des Eaux de Royan.

L'Agglomération Royan Atlantique est propriétaire des équipements.

> La Compagnie des Eaux de Royan (CER)

Créée il y a plus d'un siècle, la CER s'est vue confier en délégation la gestion des réseaux et des stations d'épuration.



AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

107, avenue de Rochefort 17201 ROYAN CEDEX

Tél. 05 46 22 19 20 - Fax : 05 46 05 60 34

E-mail : contact@pays-royannais.com

Agglomération Royan Atlantique - 107, avenue de Rochefort - 17201 Royan Cedex - Tél. 05 46 22 19 20 - Fax 05 46 05 60 34 - E-mail : contact@pays-royannais.com